



# Centre Sportif de Colovray

## Règles d'utilisation de la tente VIP

### Descriptif

La tente VIP du Centre Sportif de Colovray est propriété de l'UEFA. Elle ne peut être utilisée que dans le cadre d'une activité sportive (matches, tournois, etc.) sur le terrain no 1.

Dimensions intérieures : 6 x 12m (+3 x 3m zone technique)  
Hauteur de faîtage : 2.84m  
Capacité max. : 50 personnes

### Matériel

2x Tables de salon, noir, 120 x 120cm  
8x Bancs, noir, 35 x 120cm  
5x Tables hautes, noir, 60 x 120cm  
2x Tables hautes, noir, 60 x 60cm  
24x Tabourets de bar, noir  
1 Bar, blanc (4 modules, 100 x 60cm)  
1 Table de service  
1 Petite cuisine (1 armoire haute, 2 armoires basses avec lavabo)  
1 Armoire  
1 Frigo  
1 Poubelle à ordure  
1 Poubelle PET  
1 Petit chariot matériel nettoyage

### Numéros d'appel importants

Centre Sportif de Colovray : +41 22 707 20 54  
Concierges Colovray : +41 22 707 20 60

Police : 117  
Pompiers : 118  
Ambulance : 144  
Intoxication : 145



# Centre Sportif de Colovray

## Règles d'utilisation de la tente VIP

### Règlement d'utilisation

1. Tout utilisateur de la tente VIP du Centre sportif de Colovray, à quelque titre que ce soit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes. Le règlement général d'utilisation de l'ensemble des installations du Centre sportif de Colovray est en outre applicable.
2. Tout groupement ou toute personne qui désire utiliser la tente VIP doit en faire la demande au préalable par écrit auprès de l'UEFA ([csc@uefa.ch](mailto:csc@uefa.ch)).
3. L'utilisateur ou le responsable du groupement prend contact avec le concierge du Centre sportif de Colovray avant et après chaque utilisation pour la prise et la remise des clés donnant accès aux locaux et un état des lieux.
4. Le matériel est à disposition de tout groupement ou de toute personne autorisé(e) à utiliser la tente VIP. Il doit être utilisé avec soin, nettoyé et rangé à la fin de chaque utilisation. Le mobilier ne doit pas être déplacé à l'extérieur de la tente. Du matériel de nettoyage est à disposition dans l'armoire. L'utilisateur est seul responsable de ses déchets et les poubelles doivent être vidées. L'UEFA se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage effectifs.
5. Il est strictement interdit de fumer dans la tente VIP et le périmètre du Centre sportif de Colovray.
6. La vente de boissons alcooliques est soumise à l'autorisation préalable de la Municipalité de Nyon. Tout groupement ou toute personne autorisé(e) à utiliser la tente VIP doit se conformer à la réglementation en vigueur.
7. Toute décoration de la tente VIP est soumise à l'autorisation écrite préalable de l'UEFA. En cas d'autorisation, la décoration doit être retirée à la fin de chaque utilisation.
8. Tout groupement ou toute personne autorisé(e) à utiliser la tente VIP est responsable envers l'UEFA des dégâts causés aux installations ainsi qu'aux pertes de matériel survenues lors de son utilisation et en informera immédiatement le concierge du Centre sportif de Colovray.
9. Tout groupement et toute personne qui utilisent les installations du Centre sportif de Colovray le font à leurs risques et périls. L'UEFA décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une utilisation des installations du Centre sportif de Colovray ainsi qu'en cas de vol des effets personnels perpétré dans le Centre sportif de Colovray.
10. Tout litige portant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranché de façon définitive par l'UEFA.